

En 2005, les créations d'entreprises se maintiennent à un haut niveau

Virginie Fabre, division Administration du répertoire Sirene et démographie des entreprises, Insee

En 2005, le nombre de créations d'entreprises est en légère baisse. Après deux années de forte hausse, les créations de nouvelles entreprises se maintiennent : 225 000 en 2005. En revanche, les reprises et les réactivations se réduisent.

Les créations sont toujours en plein essor dans l'immobilier et la construction. Au contraire, elles baissent dans l'hôtellerie-restauration et les transports.

Parmi les créations de nouvelles entreprises, 86,5 % se font sans salarié. Les créations de nouvelles entreprises n'augmentent que pour ces entreprises sans salarié, où le créateur ne génère que son propre emploi.

Le nombre de chômeurs créateurs aidés a plus que doublé depuis 2002.

Les créations d'entreprises dans l'industrie et le tertiaire (*Sources*) se stabilisent après deux années de très forte hausse. Elles sont passées de 270 000 en 2002 à 320 000 en 2004 (*graphique 1*). En 2005, 317 000 entreprises ont été créées (- 1 % par rapport à 2004), dont 225 000 nouvelles entreprises (+ 0,4 % par rapport à 2004). Les aides publiques et les dispositifs mis en place pour soutenir la création d'entreprise depuis 2003 semblent avoir encouragé des créateurs.

Seules les créations de nouvelles entreprises ont bénéficié de ce dynamisme. Sur la période 2003-2005, la hausse n'a concerné que les créations pures : elles ont augmenté de 26,3 % en 2005 par rapport à 2002 alors que les reprises n'ont augmenté que de 1,8 % et que les réactivations ont baissé (- 1,7 %).

Parmi les entreprises créées en 2005, 71 % sont entièrement nouvelles, 13 % sont des reprises et 16 % des réactivations (*Définitions*). Le nombre de créations nouvelles se maintient en 2005, alors que les reprises baissent (- 3,3 %), de même que les réactivations (- 5 %).

Des inégalités qui s'accroissent entre les secteurs

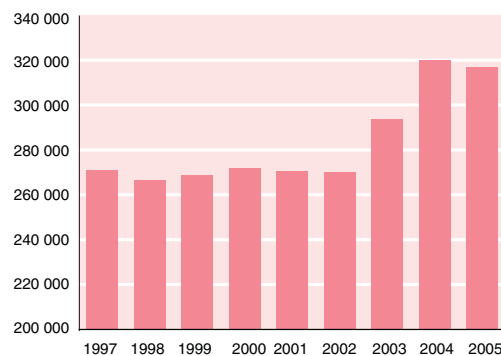
Trois secteurs se démarquent dans la création d'entreprises : l'immobilier, la construction et les services aux entreprises. Les créations ne cessent d'augmenter depuis 2002 dans ces secteurs. Ils font partie des quelques secteurs dont la dynamique de créations s'est poursuivie en 2005, alors qu'elle s'est nettement ralentie pour d'autres (*graphique 2*).

Plus d'une entreprise sur quatre se crée dans le commerce, dont 68 % dans le commerce de détail (alimentation, habillement, bricolage, etc.), 23,5 % dans le commerce de gros, et 8,5 % dans le commerce et réparation automobile. En 2005, les créations baissent dans tous les secteurs du commerce, et même très fortement dans le commerce de gros (- 14,5 %).

Dans l'hôtellerie-restauration aussi, les créations ont fortement baissé en 2005, alors qu'elles n'avaient cessé d'augmenter depuis 2000. De plus, l'impact de la baisse des reprises affecte plus fortement ce secteur que les autres. En effet, les reprises y sont plus fréquentes qu'ailleurs : une création d'entreprise sur deux dans l'hôtellerie-restauration se fait par reprise.

Les créations de nouvelles entreprises dites « innovantes » (*Définitions*) croissent de 3,5 %. Cette augmentation est due exclusivement au développement des services informatiques

① Nombre de créations d'entreprises par année



Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).



(développement et réalisation de nouveaux logiciels, études de configurations informatiques, etc.) : + 7 %. Les entreprises innovantes bénéficient d'aides spécifiques de l'État. En effet, elles doivent consacrer des sommes importantes à la recherche et développement et il leur est difficile d'engendrer rapidement des bénéfices. Ainsi, en 2005, 5,1 % des créations d'entreprises sont des créations dites « innovantes », contre 5 % l'an passé.

L'immobilier et la construction en plein essor

En cette période de stabilisation du nombre de créations d'entreprises, un premier bilan des trois dernières années peut être dressé. Cinq secteurs ont pleinement profité de ce bond des créations d'entreprises : arrivent en tête l'immobilier (+ 45 % en trois ans) et la construction (+ 33 %), suivis des services aux entreprises (+ 28 %), des industries agroalimentaires (+ 16 %) et du commerce (15 %). Les autres secteurs n'ont pas ou peu profité de cet essor.

La construction et l'immobilier se trouvent dans une conjoncture très favorable. Ces secteurs se développent de plus en plus depuis 1999. Plusieurs raisons peuvent l'expliquer : la demande de logements augmente, la TVA a été abaissée sur les travaux d'amélioration, de transformation, d'aménagement et

d'entretien portant sur les locaux d'habitation ; les lois Périssol, Besson et de Robien permettent aux acquéreurs d'un bien immobilier neuf et destiné à la location de bénéficier de réduction d'impôts. Ceci intervient au moment où les conditions bancaires se sont assouplies : les durées de crédit se sont allongées pour s'adapter à l'augmentation des prix, et les taux d'intérêt sont historiquement bas. Ce contexte encourage donc les investisseurs à construire et à accroître ainsi l'activité de location dans l'immobilier. La création d'agences immobilières croît toujours : 7 800 agences immobilières se sont créées en 2005 contre 4 500 en 1998.

Les transports en difficulté

À l'inverse, dans les transports, le nombre de créations d'entreprises nouvelles est le plus bas depuis 2000. Ce secteur subit en effet la hausse des prix du pétrole depuis cinq ans et une forte concurrence étrangère. Les conséquences sont importantes : le nombre d'entreprises créées *ex nihilo* baisse fortement, les cessations et défaillances d'entreprises augmentent et le parc d'entreprises se réduit. Alors que les créations d'entreprises nouvelles ont progressé dans l'ensemble de plus de 27 % par rapport à 2000, elles se limitent à 3 % dans les transports (*graphique 3*). Les pertes liées à l'augmentation du prix du pétrole, qui n'a toujours pas atteint un niveau stable, et à la concurrence accrue,

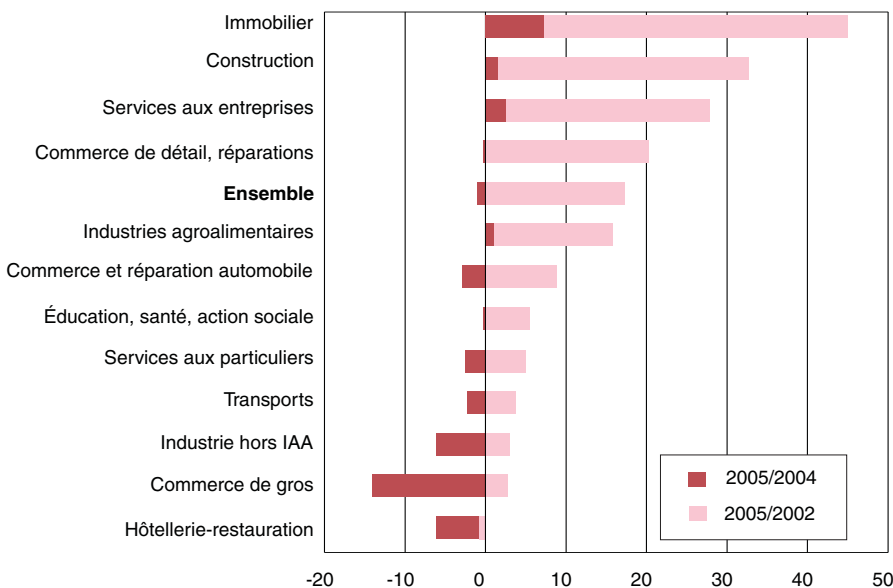
n'incitent sans doute pas les créateurs à débiter une activité dans ce secteur. De plus, ces pertes engendrent un nombre croissant de défaillances d'entreprises : 2 % des entreprises dans les transports sont défaillantes en 2004, contre 1,6 % dans le total.

Le nombre de reprises baisse

Les créations par reprise baissent en 2005. Elles avaient amorcé un mouvement de hausse en 2004 (+ 5,4 %), après une période de baisse continue depuis 1997 (*graphique 4*). Pourtant, choisir de reprendre une entreprise assure un taux de survie plus fort que créer une entreprise entièrement nouvelle : parmi les entreprises créées en 1998, six reprises sur dix sont toujours en activité cinq ans après, contre cinq sur dix pour les nouvelles entreprises. En 2005, la baisse des reprises se ressent plus fortement dans les secteurs industriels (- 7,2 % par rapport à 2004) ainsi que dans le secteur de l'hôtellerie-restauration (- 5,2 % par rapport à 2004).

② Évolution entre 2004 et 2005 des créations d'entreprises par secteur

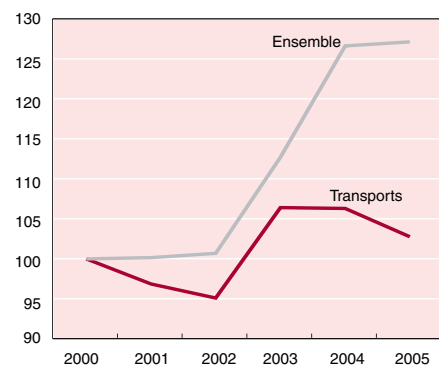
en %



Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

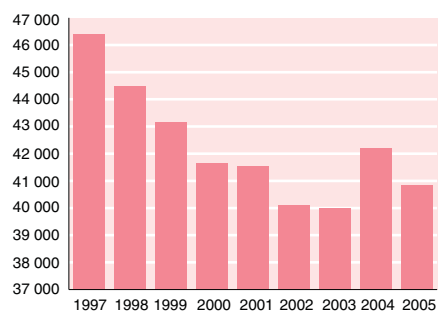
③ Évolution des créations pures dans les transports et dans l'ensemble de l'économie par rapport à 2000

base 100 en 2000



Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

④ Nombre annuel de créations par reprise



Source : Répertoire des entreprises et des établissements (Sirene).

Il est sans doute trop tôt pour que la loi du mois d'août 2005 en faveur des petites et moyennes entreprises ait eu un impact sur les repreneurs d'entreprises. Cette loi vise à améliorer les conditions de transmission des entreprises et à inciter ainsi un plus grand nombre de créateurs à reprendre une entreprise déjà existante. Il s'agit d'aider les nombreux chefs d'entreprise qui souhaitent faire reprendre leur entreprise lors de leur départ en retraite à trouver un acquéreur, en permettant notamment de limiter les coûts de transmission de l'entreprise.

Créations d'entreprises en hausse dans le Nord

Depuis 2003, les régions du Nord progressent plus vite que la moyenne nationale, et les régions du Sud au contraire moins vite. 2005 confirme cette tendance ; le rythme des créations d'entreprises est resté positif dans les régions du Nord et de l'Est, les créations dans le nord de la France croissent : Picardie (+ 3,1 %), Nord - Pas-de-Calais (+ 2,9 %), alors qu'au Sud les créations d'entreprises sont en baisse : Languedoc-Roussillon (- 5,4 %), Aquitaine (- 2,9 %). Le taux de création d'entreprises donne une indication sur le renouvellement du tissu productif. Il baisse légèrement pour la France entière par rapport à 2004 (12,2 % contre 12,5 %). La répartition régionale est un peu différente de celle de 2004, mais le taux de création reste élevé dans les régions du Sud (*Carte*). Le ralentissement des créations n'y a pas encore eu d'impact négatif sur le

renouvellement, sauf en Auvergne où le taux de création est le plus bas, comme en 2004 (seul taux inférieur à 10 %).

Deux créations sur cinq sont des SARL

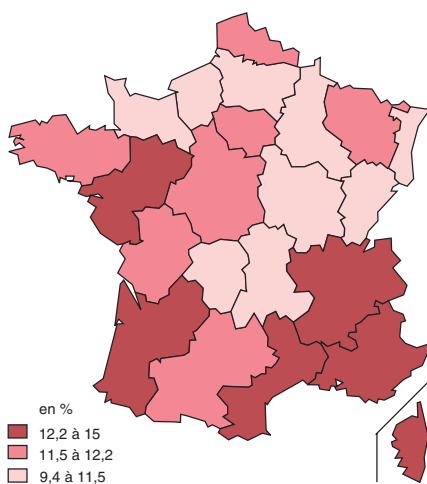
Parmi les créations, 54 % sont des créations d'entreprises individuelles, et 46 % des créations de sociétés. En 2005, seules les créations de sociétés augmentent (+ 1,3 % par rapport à 2004). Les créations d'entreprises individuelles sont en baisse (- 2,8 %). Aujourd'hui, deux créations sur cinq sont des SARL. Seules les créations de Sociétés d'Exercice Libéral A Responsabilité Limitée (SELARL) et de SARL unipersonnelles (*Définitions*) ont augmenté. Ces formes particulières de SARL permettent en effet aux entrepreneurs sans associé de créer une société, grâce à la simplification du choix du statut juridique. Avant la loi pour l'initiative économique de 2003, il fallait engager au minimum un apport financier de 7 500 euros pour créer une société ; depuis la loi, ce minimum est d'un euro. L'absence de capitaux initiaux n'oblige donc plus les créateurs de petites structures à se déclarer en entreprise individuelle. En contrepartie, la forme sociétaire permet de protéger, en cas de problèmes de trésorerie, les biens personnels du créateur (résidences principales, biens familiaux...), et de bénéficier dans certains cas d'avantages fiscaux. En 2002, 55 % des créateurs dans la construction se déclaraient artisans, et 40 % en SARL. En 2005, ils ne sont que 50 % d'artisans contre 45 % en SARL. De même,

dans le secteur des transports, 23 % des créateurs étaient commerçants et 40 % en SARL en 2002. Ils sont respectivement 17 % et 49 % en 2005. Il n'y a pas nécessairement moins d'artisans ou moins de commerçants qu'avant, mais ces créateurs sont plus nombreux aujourd'hui à se déclarer sous forme de société.

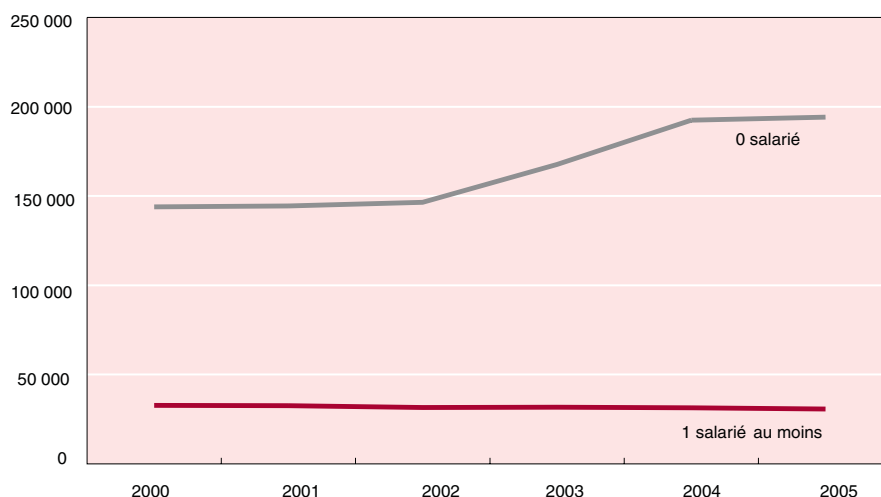
86,5 % des entreprises créées n'ont pas de salarié

La hausse des créations d'entreprises depuis 2002 n'a concerné que les entreprises sans salarié. En effet, le nombre de créations d'entreprises ayant au moins un salarié est stable depuis 2002, alors que celui des créations sans salarié a crû de 33 % depuis 2002 (*graphique 5*). Ces créations ne génèrent qu'un seul emploi, celui de l'entrepreneur. En 2005, 86,5 % des créations de nouvelles entreprises sont dans ce cas. La création d'entreprise est ainsi un moyen de générer son propre emploi. D'ailleurs, depuis 2002, le nombre des bénéficiaires de l'Aide aux Chômeurs Créateurs et Repreneurs d'Entreprises (ACCRES, *Définitions*) a plus que doublé. Sur les onze premiers mois de 2005, 65 300 chômeurs créateurs ont perçu cette aide. Ils n'étaient que 29 700 sur les onze premiers mois de 2002. La loi pour l'initiative économique de 2003 permet entre autres de simplifier les démarches administratives et d'alléger les formalités en matière sociale, fiscale, commerciale. Ces mesures ont dû favoriser les créations des très petites entreprises.

Taux de création régional en 2005



⑤ Évolution des créations de nouvelles entreprises avec et sans salariés



Source

Créations d'entreprises : les statistiques proviennent du répertoire des Entreprises et des Établissements (Sirene), géré par l'Insee. Il enregistre les mouvements économiques et légaux affectant ces unités, en particulier les créations.

Champ : cette étude porte sur les créations d'entreprises du champ ICS (Industrie, Commerce, Services). Le champ ICS couvre les activités économiques marchandes des secteurs de l'industrie, de la construction, du commerce et des services (y compris transports), à l'exclusion des activités financières. L'agriculture est également exclue. C'est le champ de la statistique courante actuelle de la création d'entreprises.

Cette étude ne comporte aucune donnée sur les créations d'établissements d'entreprises déjà existantes.

Définitions

Créations d'entreprise

Les créations d'entreprise sont classées en trois catégories, créations pures, créations par reprise, et réactivations.

Toute **entreprise** personne morale ou personne physique n'ayant pas eu antérieurement d'activité non salariée est inscrite au répertoire lors de sa déclaration de démarrage d'activité et reçoit alors un numéro d'identification. Elle est comptabilisée dans la statistique de créations, à partir de sa date de début d'**activité économique** :

– en **création pure** si l'activité exercée ne constitue pas la poursuite d'une activité de même type exercée antérieurement au

même endroit par une autre entreprise ; on parle aussi de création « *ex nihilo* » ;

– en **création par reprise** dans les cas contraires (reprise de tout ou partie des moyens de production d'une autre entreprise, rachat d'un fonds de commerce...). En revanche, les reprises liées à une nouvelle répartition du capital de l'entreprise suite à des rachats de parts sociales ne sont pas prises en compte.

Dans le cas d'une personne physique ayant eu une activité non salariée et reprenant une activité non salariée, cette personne retrouve le numéro d'identification qui lui avait été précédemment attribué. L'opération est alors comptabilisée, dans tous les cas, en **création par réactivation**.

SARL : société groupant des associés dont la responsabilité est limitée à leur apport personnel.

SARL unipersonnelle (ou EURL) : SARL constituée par une seule personne qui en détient donc toutes les parts.

SELARL : société d'exercice libéral à responsabilité limitée. Elle permet aux membres des professions libérales d'exercer leur activité sous forme de sociétés de capitaux.

Taux de création : rapport entre le nombre de créations observées au cours d'une année et le stock d'entreprises au 1^{er} janvier de cette même année. Ce taux de création peut être calculé par région ou par secteur d'activité.

Taux de survie à cinq ans : rapport entre le nombre d'entreprises créées ou reprises au premier semestre 1998 ayant atteint leur cinquième anniversaire, à l'ensemble des entreprises créées ou reprises au premier semestre 1998 et **actives en septembre 1998**.

Entreprises innovantes : entreprises appartenant aux secteurs des technologies

de l'information et de la communication, des produits pharmaceutiques, de la biotechnologie et des nouveaux matériaux. Ils comprennent les codes NAF suivants :

– 241E, 241G, 241L, 244 A : chimie et bio-technologie ;
– 30, 313Z, 32, 332, 333 : fabrication de matériel de technologie de l'information ;
– 518G, 518H : commerce et distribution de matériel de technologie de l'information ;
– 642, 713E, 72, 921, 922, 924, 925A : services de technologie de l'information.

ACCRE : aide aux chômeurs créateurs et repreneurs d'entreprises.

Peuvent bénéficier de l'ACCRE les demandeurs d'emploi indemnisés ou non mais ayant été inscrits à l'ANPE, les bénéficiaires de l'allocation de parent isolé ou du RMI, les jeunes remplissant les conditions des contrats « emploi-jeunes », les salariés repreneurs de leur entreprise en difficulté. Cette aide est accordée quelle que soit l'activité de l'entreprise créée. L'ACCRE consiste actuellement en une exonération de charges sociales. Plusieurs personnes peuvent y prétendre pour un même projet.

Bibliographie

« Nouvelles entreprises, cinq ans après : l'expérience prime sur le diplôme », *Insee Première* n° 1064, janvier 2006.

« La hausse des créations d'entreprises se poursuit en 2004 », *Insee Première* n° 1002, janvier 2005.

« Créations et créateurs d'entreprises, enquête SINE, profil du créateur 2002 », *Insee Résultats*, Économie n° 16 (papier et cédérom), août 2004.

« Le rôle économique des repreneurs d'entreprise », *Insee Première* n° 975, juillet 2004.

INSEE PREMIÈRE figure dès sa parution sur le site Internet de l'Insee : www.insee.fr (rubrique Publications)

Vous pouvez vous abonner gratuitement aux avis de parution dans <http://www.insee.fr/fr/ppp/abonnement/abonnement.asp#formulaire>

BULLETIN D'ABONNEMENT A INSEE PREMIERE

À RETOURNER À : INSEE/CNGP, Service Abonnement - B.P. 402 - 80004 Amiens CEDEX 1
Tél. : 03 22 97 31 70 Fax : 03 22 97 31 73

OUI, je souhaite m'abonner à INSEE PREMIÈRE - Tarif 2006

Abonnement annuel : 74 € (France) 92 € (Étranger)

Nom ou raison sociale : _____ Activité : _____

Adresse : _____

Tél : _____

Ci-joint mon règlement en Euros par chèque à l'ordre de l'INSEE : _____ €.

Date : _____ Signature

Direction Générale :

18, Bd Adolphe-Pinard
75675 Paris cedex 14

Directeur de la publication :

Jean-Michel Charpin

Rédacteur en chef :

Daniel Temam

Rédacteurs : R. Baktavatsalou,

C. Benveniste, C. Dulon,

A.-C. Morin

Maquette : PT

Code Sage IP061063

ISSN 0997 - 3192

© INSEE 2006



INSEE
INSTITUT NATIONAL
DE LA STATISTIQUE
ET DES ÉTUDES
ÉCONOMIQUES